Paris Biotech Santé

FACTURE

N°004/2026

Destinataire

EVERZOM
11 rue de l'Académie
67000 Strasbourg

Paris le 12 février 2026

Réf. : convention d'incubation : 14/02/2019 - avenant 1 : 30/09/2019 - avenant 2 14/02/2021 - avenant 3 14/05/2021

Description	Montant en euros
Dépenses directes engagées par Paris Biotech Santé pour le compte de EVERZOM pendant la période d'incubation du 14/02/2019 au 14/02/2022 :	
32 447,09 HT	
Déduction de la facture PIA n°014/2020 du 25/05/2020 réglée le 26/05/2020 :	
15 000 HT	
Total dû 17 447,09 € HT Total dû 20 936,51 € TTC	
Montant total HT 3ème acompte	5 815,70
TOTAL TTC à payer	**6 978,84**
dont TVA à 20 % déductible lors du règlement	1 163,14

Paris Biotech Santé . Faculté de Médecine Paris Cité . 24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS . Tél. : 01 53 10 53 50
facturation@parisbiotechsante.org . APE : 7022Z . Siret : 434 969 317 00024

Paiement par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification

code bancaire	code guiche	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47
IBAN	FR7610278065000002065130147		
BIC	CMCIFR2A		